



DOSSIER DE PRESSE

Janvier 2015



MotorSafe
Exigez le certificat Motorsafe
www.motorsafe.fr

Une première en France dans le domaine du véhicule d'occasion !

MotorSafe lance un service innovant pour sécuriser les transactions de véhicules d'occasion entre particuliers via un bilan moteur attestant l'état de santé du véhicule.

UNE PREMIÈRE EN FRANCE DANS LE DOMAINE DU VÉHICULE D'OCCASION !

MotorSafe lance un service innovant pour sécuriser les transactions de véhicules d'occasion entre particuliers via un bilan moteur attestant l'état de santé du véhicule

Le marché du véhicule d'occasion représente chaque année quelques 5 millions de transactions. Un ménage français conserve, en moyenne, son véhicule pendant 5 ans. La vente de particulier à particulier connaît une ascension fulgurante. Environ deux tiers des transactions se font entre particuliers et la majorité par l'intermédiaire de sites Internet. Ceci représente plus de 3 millions d'acheteurs tous les ans, qui se posent quasiment tous la même question : est-ce que le véhicule que j'achète, et particulière-

ment son moteur, sont en bon état ?

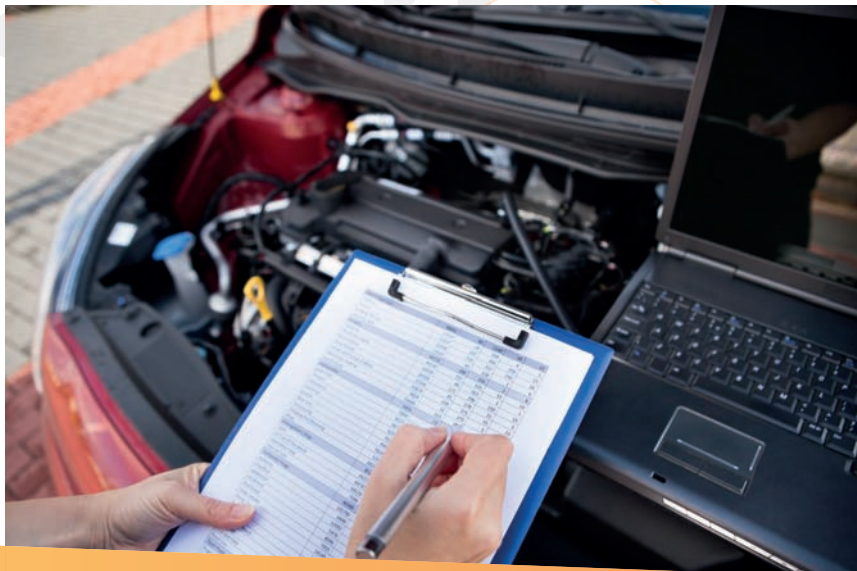
La plupart des acheteurs de véhicules d'occasion sont en mesure d'évaluer l'état extérieur de la voiture et l'état de certaines pièces via le contrôle technique, mais restent inquiets sur l'état mécanique et notamment l'état du moteur. La méconnaissance de la mécanique, le simple fait que l'état du moteur ne peut se vérifier à l'œil nu et la peur de l'arnaque sont des éléments d'inquiétude pour l'acheteur d'un véhicule d'occasion.



L'OFFRE MOTORSafe EST NÉE POUR RÉPONDRE À LA PRÉOCCUPATION DE L'ACHETEUR D'UN VÉHICULE D'OCCASION :

- S'assurer que le véhicule qu'il achète soit en bon état, et notamment pour son moteur ;
- Qu'il puisse prendre la route en toute sécurité ;
- Qu'il n'ait pas de frais à engager à courte échéance ;
- S'assurer que le véhicule soit en règle sur le plan administratif et corresponde bien au certificat d'immatriculation ;
- Le cas échéant, être couvert par une garantie pour le risque de casse moteur.

C'est pour sécuriser les transactions de véhicules d'occasion entre particuliers que MotorSafe a conçu une offre unique, lancée en France à partir d'octobre 2014.



L'OFFRE MOTORSafe C'EST :

- Un bilan moteur via un diagnostic scientifique réalisé par un laboratoire certifié ;
- Un contrôle général de l'état du véhicule (extérieur, intérieur, moteur, taux d'usure des pneus, etc.) ;
- La possibilité d'une garantie contractuelle pour les moteurs considérés comme sains ;
- Le tout à un prix particulièrement compétitif

Si l'offre MotorSafe semble simple, elle n'en est pas moins **révolutionnaire et innovante**.

- Le diagnostic scientifique sur l'état du moteur est jusqu'alors surtout utilisé par des professionnels du monde du transport, notamment pour des gros moteurs (bateaux, turbines etc.) ;
- Les garanties moteur proposées actuellement sur le marché des particuliers sont purement contractuelles et ne s'appuient en aucun cas sur un bilan certifié de l'état du moteur ;
- Une procédure simple par Internet permet au vendeur de faire la demande de diagnostic. C'est le rapport d'analyse qui détermine la possibilité de souscrire ou non une garantie.

Un véritable confort pour l'acheteur d'un véhicule : il n'y a plus de raison aujourd'hui de ne pas acheter son véhicule en toute sérénité à un particulier ! Seuls les vendeurs inquiets de l'état de leurs véhicules pourraient rester réticents à faire appel à ce service essentiel pour les acheteurs potentiels.



LES ÉLÉMENTS POUR GARANTIR LE SUCCÈS DE L'OFFRE MOTORSAFE

Un bilan moteur basé sur un diagnostic scientifique certifié par un laboratoire spécialisé et indépendant.

MotorSafe a conclu un contrat avec un des plus importants laboratoires spécialisés dans le diagnostic scientifique de l'état des moteurs. La méthode est basée sur l'analyse d'huile qui exprime l'état du moteur de même que l'analyse du sang révèle l'état de santé d'un patient.



Les dépôts qui s'accumulent dans l'huile sont, en effet, révélateurs de l'état général du moteur. Outre l'état d'usure du moteur, l'analyse d'huile permet de donner des indications relatives à l'entretien à effectuer pour améliorer ses performances, réduire la consommation et augmenter sa longévité.

Afin que l'analyse d'huile puisse être réalisée auprès d'un garage agréé MotorSafe, il est indispensable que le véhicule concerné ait roulé un minimum de 1500 km depuis sa dernière vidange.

L'analyse d'huile permet notamment :

- De qualifier la combustion, dont les réglages du système d'injection
- De contrôler l'efficacité de la filtration d'air, élément essentiel à la tenue d'un moteur ;
- De vérifier l'efficacité du circuit de refroidissement et son étanchéité;
- De quantifier les niveaux d'usure interne aussi bien de la partie haute (chemises, pistons, distribution, turbocompresseur) que de la partie basse (coussinets et vilebrequin).

A l'issue de l'analyse, un rapport détaillé à destination du client est rédigé sous 48h et mis à disposition par Internet.

LE RAPPORT EXPLIQUE L'ETAT DU VEHICULE DE FAÇON SIMPLE ET CLAIRE, COMPREHENSIBLE POUR CHACUN :



- Un bilan favorable sans condition signifie que le moteur est en bon état et qu'il peut faire l'objet d'une garantie ;
- Un bilan conditionnel signifie que le moteur nécessite un réglage ou que certaines pièces doivent être changées ou réparées pour en assurer le bon fonctionnement dans le temps ;
- Les éléments concernés sont clairement listés. Le véhicule pourra tout de même bénéficier d'une garantie moteur, à condition que les réparations soient effectuées. Aucune preuve de réparation n'est à apporter au moment de la souscription, elle ne sera demandée qu'au moment d'un éventuel incident moteur susceptible de mettre en jeu la garantie contractuelle ;
- Un bilan négatif signifie que le moteur est en mauvais état et que le véhicule ne pourra bénéficier d'une garantie moteur.

Un réseau de garages agréés MotorSafe pour garantir la fiabilité du contrôle du prélèvement d'huile :

- MotorSafe dispose d'ores et déjà, dès le lancement de son offre, de 250 garages agréés. Afin de garantir la fiabilité des contrôles, il est en effet important qu'ils soient effectués par un professionnel ;
- Le réseau de garages agréés est en constante évolution et doit à terme atteindre 1000 garages en France afin de proposer un service le plus large possible. MotorSafe compte atteindre les 500 garages agréés d'ici fin 2015 ;
- Après enregistrement du véhicule, le garage effectue, à l'occasion du prélèvement d'huile, une évaluation du véhicule puis expédie immédiatement le prélèvement au laboratoire d'analyse.

UNE GARANTIE MOTEUR CONTRACTUELLE POUR PRENDRE LA ROUTE EN TOUTE SÉNÉNITÉ.



La garantie casse moteur proposée après validation du bilan est souscrite auprès du groupe d'assurances international AXA qui accordera ou non la possibilité de contracter la garantie dès la réception du rapport d'analyse effectué par le laboratoire. Le vendeur, une fois le véhicule cédé, communique les coordonnées de l'acheteur à MotorSafe qui adresse le bulletin de garantie à ce dernier. En fin de période de garantie, le propriétaire du véhicule est informé par email.

Le client peut choisir la durée de la garantie et bénéficiera de tarifs avantageux. Les formules proposées couvrent des durées de 3 mois, 6 mois ou 1 an.

Un bilan moteur et une garantie à moindre coût :

La prestation MotorSafe incluant le bilan moteur, est commercialisée à moins de 100 €, payable en ligne au moment de la commande. A cette prestation peut être associée, optionnellement, l'adhésion à une couverture d'assurance « casse moteur » dont le prix varie de 41€ pour une durée de 3 mois, à 53 € pour une durée de 6 mois voire 71€ pour 1 an. Elle peut-être contractée par le vendeur ou l'acheteur et est à tout moment transmissible à un nouveau propriétaire, la garantie étant rattachée au véhicule.

- 3 mois ou 5 000 km
- 6 mois ou 10 000 km
- 12 mois ou 20 000 km

*(km de ref. étant celui du bilan)

La garantie casse moteur :

MotorSafe propose via son partenaire AXA une garantie casse moteur qui couvre l'assuré à hauteur de 5000 € TTC maximum.



Un maillage national avec, à terme, 1000 garages agréés :

Afin de permettre à tous les vendeurs/acheteurs de véhicules d'occasion d'accéder facilement à l'évaluation du véhicule et au bilan moteur qui nécessite un passage auprès d'un professionnel, MotorSafe met en place un réseau de garages certifiés. L'objectif de MotorSafe est de pouvoir proposer aux particuliers un maillage avec 3 à 5 garages par département au moins.

LES BÉNÉFICES CONSOMMATEURS

1. Une prestation innovante, un service unique pour les acheteurs et vendeurs de véhicules d'occasion



L'offre MotorSafe est à ce jour unique en France !
Grâce au bilan moteur via un diagnostic scientifique, au contrôle du véhicule et de la carte grise par un professionnel, les transactions de véhicules d'occasion sont désormais sécurisées. L'acheteur peut acquérir un véhicule auprès d'un particulier en toute sérénité et le vendeur dispose d'un argument rassurant pour faciliter la vente de son véhicule.

2. Une offre complète et flexible

Le client MotorSafe pourra se contenter du rapport évaluant son véhicule, ou y ajouter une garantie portant sur le risque de casse moteur selon trois formules au choix.

3. Une procédure simple et rapide

Toutes les demandes, bilan moteur, garantie, ... sont effectuées en ligne. Tous les intervenants sont informés en temps réel. Le client imprime immédiatement sa prise en charge pour sa visite, avec ou sans RDV, dans un garage. Il sera informé par l'assureur dès la remise du rapport détaillé, de la possibilité de souscription à la garantie moteur. ***La durée totale du service est habituellement de 8 jours ouvrés.***



4. Un service gratuit d'annonces en lignes

MotorSafe.fr est également un site d'annonces en ligne permettant aux vendeurs de véhicules d'occasion de présenter leur véhicule gratuitement. Ils pourront y faire mention du bilan MotorSafe et ainsi valoriser leur annonce. Les acheteurs potentiels pourront facilement faire le tri entre les véhicules certifiés par MotorSafe et ceux qui ne le sont pas.



MOTORSAFE, UNE DÉMARCHE SIMPLE ET RAPIDE

Afin de gagner en efficacité et de rendre la procédure la plus rapide possible, toute la démarche se fait en ligne sur le site www.motorsafe.fr.

La démarche à suivre :

1. Faire sa demande en ligne sur ordinateur, Smartphone ou tablette,
2. Choisir le garage le plus proche,
3. Effectuer le règlement en ligne,
4. Imprimer le bon de prise en charge pour le prélèvement et la vérification administrative du véhicule,
5. Se rendre dans le garage pour le contrôle général du véhicule, avec ou sans obligation de prise de RDV,
6. A l'obtention du certificat MotorSafe, le client pourra souscrire la garantie « casse moteur » en choisissant la formule 3 mois, 6 mois ou 1 an.

Le client peut s'adresser à MotorSafe à tout moment via une hotline dédiée en ligne.

MOTORSAFE SAS

MotorSafe SAS est une société créée en 2014 par deux scientifiques, Georges Bijaoui et Gabriel Lienhard, Katia Lafond responsable commerciale et une spécialiste de l'assurance, Patricia Mamou qui occupe le poste de Présidente.

Les objectifs de MotorSafe :

- Renforcer son maillage national avec à terme 1000 garages certifiés par MotorSafe
- Implanter le slogan : « exigez le certificat MotorSafe »
- Etendre son modèle aux principaux pays européens
- Commercialiser 25 000 bilans moteur en 1 an

MotorSafe se donne les moyens de ses ambitions :

Une campagne de communication d'envergure est mise en place dès le 1er trimestre 2015 et d'importants partenariats consolideront l'offre MotorSafe. Ces partenariats sont d'ores et déjà en place avec :

- un réseau de professionnels certifiés et garant des conditions d'appréciation du véhicule et du prélèvement d'huile
- le laboratoire indépendant le plus important de France, capable de réaliser les analyses dans un délai de 48h
- le premier assureur mondial de manière à permettre entre autres le développement du modèle à l'international